

Paris, le 17/01/2023

**Comité Social d'administration de Service Central de Réseau
CSASCR des Services Centraux et Services Rattachés de la DGFIP
Réunions du mardi 17 janvier et lundi 13 février 2023**

Compte-rendu des réunions du CSASCR des 17 janvier et 13 février 2023

1-Liminaire

Madame la Présidente,

Les élections du 8 décembre 2022 ont confirmé la position de Solidaires Finances Publiques comme première organisation syndicale de la DGFIP. Au niveau de la DG et des services rattachés, notre organisation syndicale a recueilli 27,51 % des votes exprimés.

Malgré des modalités d'organisation de ces élections, largement perfectibles, les organisations syndicales de la DGFIP sortent renforcées et légitimées. Le taux de participation de 70,27 % à ce scrutin démontre une fois de plus l'attachement des agentes et agents de la DGFIP à la démocratie sociale et à un syndicalisme de proximité. Un syndicalisme force de propositions et combatif.

La présence et la pugnacité des organisations syndicales sont d'autant plus importantes que s'installent à compter de cette année 2023 les nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Loi qui hélas affaiblit les droits et garanties des personnels et fragilise leur défense.

Par cette loi, une fois encore, l'État employeur cherche, avant tout, à aseptiser les phases de discussions et de concertations, et à minimiser toutes formes de négociations. Cette loi est déjà structurante à bien des égards, notamment avec les lignes directrices de gestion.

Par ailleurs, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition, tant des administrations que des élu.es que nous sommes, les outils permettant d'enclencher dès le 1er janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances.

Ainsi, l'annonce d'un projet type de règlement intérieur (RI) pour les CSA plusieurs semaines après les premières réunions des CSA est inacceptable.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place d'une nouvelle instance, et *a fortiori* le CSA, doit s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du règlement intérieur (RI) type de la DGAFP.

Nous estimons également qu'il est nécessaire que les pratiques qui antérieurement s'appliquaient dans les CT et CHSCT demeurent. Il s'agit d'acquis qui ne peuvent pas être remis en cause.

Solidaires Finances Publiques, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre et avancer les revendications des agentes et agents de la DGFIP, dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens qu'elle jugera adaptés.

S'agissant du contexte national, une fois encore, cette année 2023 s'est engagée sous de bien tristes auspices, avec notamment les conséquences de la loi de finances, qui frappe à nouveau la DGFIP, avec les suppressions d'emplois qui se poursuivent.

Enfin, nous ne pouvons pas conclure cette déclaration liminaire sans faire un focus particulier sur la réforme des retraites qui s'annonce. Alors la DG et les services rattachés, tout comme les DR/DDFIP, compte un grand nombre d'agents « potentiellement » concernés par les impacts négatifs du projet du gouvernement (diminution des pensions, allongement de l'âge légal de départ à la retraite...), Solidaires Finances Publiques s'inscrira pleinement dans le combat contre ce projet de réforme des retraites.

====ooOOOOoo====

Nous vous remercions, Madame la présidente, ainsi que l'ensemble de votre équipe pour votre disponibilité et pour la préparation de ce CTSCR.

Secrétaire de séance : Cabinet Communication

Secrétariat adjoint CFDT

Ensuite lecture des autres liminaires :

Liminaire de la CFDT
Liminaire de la CGT
Liminaire CGC-UNSA
Liminaire FO
Liminaire CFTC

2-Compte rendu des réunions du 17 janvier et 13 février* 2023

(*nouvelle convocation sur le point emplois 2023 et points divers)

Ont été examinés les points suivants :

- Les emplois 2023 (pour avis)
- Création de la mission EcoFiP (pour information)
- Bilan du réaménagement des locaux de la DIE (pour information)
- Projet de réaménagement immobilier du SSI et de la DPN sur la résidence de Noisy-le-Grand (pour information)
- Projet d'installation des services informatiques localisés à Nantes au sein de la future cité administrative Doumergue (pour information)
- Questions diverses :
 - Déménagements dans les services centraux
 - Sécurité à Noisy-le-Grand
 - Date du prochain CSASCR/Calendrier du dialogue social

* **Les emplois au titre de 2023 (pour avis)**

L'administration présente le point emplois 2023 en indiquant qu'il y a une rupture avec les situations antérieures (-850 emplois au PLF 2023, contre -1502 au PLF 2022 et -1500 au PLF 2020).

Elle précise que le chiffre des 850 suppressions d'emplois doit être minoré, notamment avec les transferts entrants (+ 173 emplois) et les transferts sortants (- 7 emplois) des emplois et que le solde s'établit donc à 684 suppressions nettes ($850 - 173 + 7 = 684$).

5 transferts d'emplois sont prévus vers le Ministère des Armées.

Les transferts s'expliquent par le soutien nécessaire aux métiers fragiles (secteur de lutte contre la fraude, mission EcoFiP, secteur foncier,...). De même, un renfort important est apporté aux emplois de la centrale (principalement au titre de la transformation numérique et du renforcement du pilotage des transformations, aux directions spécialisées et à certaines directions territoriales.

Certaines opérations sont des régularisations d'emplois non implantés mais financés. La DIE n'est pas en perte d'emplois, 4 emplois de plus mais non financés par la DGFIP. 34 emplois affectés à la DIE sont régularisés au niveau des DDFIP.

La DGS transfert 4 emplois vers le CBCM dans le cadre de la création des CGFs.

Le SSI et la DPN sont deux structures distinctes présentées séparément.

300 emplois vont être dédiés à l'informatique, postes proposés en interne.

Moyen budgétaire 450 M et augmentation du titre 2 de 300 emplois.

Publication de fiches de postes ouvertes aussi pour les contractuels afin de faire connaître les métiers DGFIP.

Solidaires Finances Publiques remarque que, le chiffre de -850 présenté (avec tous les « guillemets » nécessaires) comme une « bonne nouvelle » du fait de l'inflexion de la tendance signalée, cache une triste réalité, notamment pour les directions locales et les catégories B et C qui sont les plus touchées par les suppressions d'emploi.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques observe que selon les chiffres nationaux présentés au Comité technique de Réseau (CTR) du 19/12/2022, les services centraux, avec + 190 emplois paraissent bien mieux lotis que les services du réseau qui enregistrent -1359 emplois. Toutefois, les emplois supplémentaires en services centraux correspondent à des missions nouvelles. En effet, dans les services centraux la charge, et la pression qui en résultent, ne sont pas moins importantes à la DG que dans le réseau.

Enfin, Solidaires Finances Publiques demande que soit présenté chaque année au 01/01 de l'année n, le ratio de prestataires au 01/01/n par service, afin de comparer l'évolution de ce ratio. Certes, les prestataires n'occupent pas des « emplois » à proprement parler, mais de telles données constitueraient un indicateur important à placer en regard des emplois. Ainsi, dans les services où le recours aux prestataires serait important, cela serait très significatif et à expertiser.

Réunion du 13 février 2023 : Solidaires Finances Publiques a renouvelé les réserves faites sur ce point lors de la réunion du 17 janvier 2023.

Vote du point « emplois PLF 2023 » = Vote contre à l'unanimité des organisations syndicales.

L'administration indique que le CSA sera reconvoqué sur ce point emplois PLF 2023 entre le 25/01 et le 16/02/2023.

Le CSA a finalement été reconvoqué le lundi 13 février 2023 sur le point emplois 2023.

Le point emplois 2023 a nouveau présenté par l'administration a fait l'objet d'un nouveau vote contre à l'unanimité des organisations syndicales.

* **Le droit de rétractation au sein de l'administration centrale** (point inscrit à l'ordre du jour à la demande des OS)

L'administration indique que le droit de rétractation est un droit ouvert aux agents et à l'Administration et permet de mettre fin à l'affectation d'un agent dans un délai maximum de 6 mois.

L'administration indique qu'elle constate une tendance à la baisse sur 4 ans et que tous les services sont concernés par la mise œuvre de ce droit de rétractation.

Elle ajoute que sur les 8 cas recensés en 2022 (7 cadres A, dont 3 stagiaires), dans la majorité des cas le droit de rétractation a été exercé à l'initiative de l'agent.

Solidaires Finances Publiques observe que 2 services se démarquent fortement sur les 4 dernières années : le Service de la Gestion Fiscale (SGF) et le Service des Ressources Humaines (SRH) avec un nombre d'exercices du droit de rétractation beaucoup plus élevé que dans les autres services.

Solidaires Finances Publiques insiste sur le fait que la période probatoire ne se résume pas, heureusement, à l'exercice du droit de rétractation et qu'il ne faut, bien évidemment, pas se limiter à évoquer dans cette instance les périodes probatoires non menées à leur terme. Il est indispensable d'évoquer également le déroulement de la période même pour ceux qui restent, et de voir dans quelles conditions la période probatoire se déroule.

Pour rappel, lors de précédents CTSCR, Solidaires Finances Publiques avait demandé la mise en place d'un groupe de travail dédié à la période probatoire. Il avait également été demandé la création et la diffusion auprès de tous les chefs de service de la Direction générale d'un « Guide de bonnes pratiques ». Ce guide devant notamment insister sur le fait qu'il ne faut faire des points d'étape réguliers et surtout ne pas attendre la fin de la période pour alerter les collègues concernés en cas de difficultés.

Enfin, les difficultés rencontrées par les nouveaux arrivants en période probatoire réactivent la nécessité de réactiver en urgence le chantier de l'index thématique qui avait été retardé du fait qu'il n'avait pas été jugé comme prioritaire au PAA 2022. Cet index serait une aide précieuse à tous nouveaux agents en services centraux.

L'ensemble des organisations syndicales indiquent qu'elles sont de plus en plus sollicitées par des agents qui font l'objet de l'exercice de ce droit de rétractation et manifestent une vive inquiétude.

Elles insistent sur la nécessité d'un tuilage et sur le fait que de même, en cas de non confirmation, l'agent doit obligatoirement avoir communication des raisons qui motivent de sa non titularisation. Les nouveaux arrivants doivent bénéficier d'un véritable tutorat. Ceux-ci n'étant pas mis en oeuvre dans tous les services centraux. De même, un entretien mensuel doit être mis en oeuvre.

Les organisations syndicales souhaitent que leur soit communiqué un état annuel indiquant le nombre de départs d'agents dans le cadre de l'exercice du droit de rétractation par bureau et souhaitent également connaître l'origine et les raisons de la rupture de la période probatoire.

Enfin, elles souhaitent avoir un retour sur l'affectation de ces agents à la DRFIP de Paris et demandent s'ils sont affectés en surnombre.

Les OS demandent que ce tableau soit indexé au tableau de bord de veille sociale (TBVS).

Les organisations syndicales insistent sur la nécessité absolue d'accompagner les agents qui ne sont pas confirmés sur leur poste: accompagnement à la DRFIP 75 ou à la DDFIP 93 ou en mobilité.

L'administration précise le délai de séjour de 3 ans n'est pas opposable à ces agents lors de leur affectation à la DRFIP 75.

Les organisations syndicales suggèrent la mise en place d'un sondage anonyme qui permettrait de connaître le ressenti des agents pendant la période probatoire et pourrait permettre de corriger certaines erreurs et d'éviter certains départs dans le cadre de l'exercice du droit de rétractation.

Les OS demandent que ce tableau soit indexé au TBVS (tableau de veille sociale). Pour les OS, certaines demandes devraient faire l'objet d'une audience avec les services RH.

L'administration explique que pour les stagiaires, durant les mois correspondant au stage (de mai à septembre pour les inspecteurs par exemple), les bureaux ont la consigne d'évaluer le nouvel agent uniquement sur sa capacité à exercer les fonctions correspondant à son grade. Ce n'est qu'à compter de sa titularisation dans le grade en septembre de l'année n que l'agent est évalué par rapport à sa capacité à occuper le poste sur lequel il est affecté. Des consignes dans ce sens sont données par l'ENFIP à tous les chefs de service.

Le bureau RH Conditions de vie au travail (CVT) s'engage à rendre parfaitement visibles tous les accompagnements d'agents et à agir de manière préventive auprès de l'agent afin d'éviter au maximum d'en arriver à l'exercice du droit de rétractation. Ainsi, les situations particulières doivent être remontées auprès de l'assistante de prévention.

Le bureau CVT donne son accord pour annexer le tableau demandé par les OS au TBVS.

* **Projet de réaménagement immobilier du SSI et de la DPN sur la résidence de Noisy-le-Grand**
(pour information)

L'administration indique que du fait des nombreux recrutements, il y a un fort besoin de place et que de nouveaux espaces ont été obtenus dans le bâtiment Maille nord avec un accompagnement du Secrétariat Général (SG).

Les plans sont en cours de validation. Les travaux d'aménagement ont débuté et à ce jour on en est au stade du pilotage et de l'accompagnement. S'agissant du calendrier, les opérations de déménagement sont prévues fin mars 2023 pour le Maille nord. Le bail étant en cours de signature pour le 3^e étage du Maille nord 3. Le bailleur est connu par SPIB et est réactif aux différentes demandes de l'Administration.

Les nouveaux locaux seront sur le modèle de la DTNUM, qui se fonde sur la S.U.B (surface utile brute). L'espace sera ouvert avec quelques cloisons et chacun disposera d'un espace de travail fixe. Il y aura de nombreuses salles de réunion, des bulles de confidentialité et des espaces de convivialité.

Solidaires Finances Publiques interroge l'administration sur la présence potentielle d'amiante au Maille Nord.

L'administration répond que le sujet sera évoqué en Formation Spécialisée (FS) et qu'elle va se renseigner.

Solidaires Finances Publiques manifeste son inquiétude sur le nombre de toilettes qui, selon certaines rumeurs, serait insuffisant par rapport au nombre d'agents.

L'administration indique qu'elle va également se renseigner sur ce point.

Solidaires Finances Publiques interroge l'administration sur la capacité du réseau qui, a priori, serait insuffisante.

L'administration indique que le sujet réseau est bien pris en compte par le SG qui procède à un recâblage car, effectivement le débit était insuffisant.

Solidaires Finances Publiques demande si les sujets chauffage et climatisation du bâtiment sont réglés.

L'administration répond qu'elle va se renseigner sur ces points.

L'administration ajoute que le mobilier a été précommandé. Elle ajoute que les bureaux qui doivent déménager au Maille Nord 3 seront connus prochainement.

Pendant les travaux au Montaigne, les personnels seront déplacés dans des zones tampons.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur les possibilités de parking et sur la sécurité des places de stationnement qui seront proposées aux agents.

L'administration reconnaît que le bâtiment Maille Nord proposera peu de places de parking et que des places sont disponibles sous le centre commercial à proximité. Les places sont attribuées par le SG.

Solidaires Finances Publiques questionne l'administration sur les possibilités de restauration collective et demande si le restaurant inter entreprise (RIE) du Maille Nord sera accessible aux agents.

L'administration répond par l'affirmative pour l'accès des agents au RIE du Maille Nord.

S'agissant de la communication sur le déménagement, l'administration indique que deux types de réunions sont organisées, les réunions régulières avec les chefs de bureaux et celles avec le correspondant immobilier RH. Ceux-ci doivent ensuite diffuser l'information aux agents.

Réunion du 13 février 2023 : observations sur les documents complémentaires fournis

Solidaires Finances Publiques alerte l'administration sur les vives inquiétudes suscitées chez les agents sur la surface qui sera disponible par agent dans les locaux du Maille Nord.

De même, le plan de macro-zonning fourni qui fait apparaître de très grands bureaux, dont 2 bureaux de 16 personnes est très anxiogène.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'absence de cloisons entre les bureaux collectifs et les couloirs (pour les bureaux autres que salles de réunion et espaces de silence) générera inévitablement une ambiance de travail très bruyante, non propice à la concentration et non respectueuse du besoin de discrétion des agents lorsqu'ils travaillent (tout le monde voit tout le monde).

De même, Solidaires Finances Publiques alerte sur les difficultés, dans un tel environnement pour passer des appels téléphoniques professionnels sans déranger les autres, sans être dérangé par les appels des autres (nécessité de rester près de son ordinateur pour les appels professionnels et non dans les bulles de confidentialité).

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques s'inquiète sur le nombre très faible d'armoires figurées sur le plan par rapport au nombre de personnes et demande si ce seront des armoires hautes ou basses.

Puis, dans la mesure où les casiers ne sont pas représentés sur le plan, Solidaires Finances Publiques voudrait avoir la confirmation que tous les agents disposeront de caissons pour leurs effets professionnels et personnels.

Enfin, Solidaires Finances Publiques indiquent que les agents demandent que les cloisons vitrées puissent être floutées au moyen de films dépolis.

*** Projet d'installation des services informatiques localisés à Nantes au sein de la future cité administrative Doumergue**

L'administration présente le projet d'installation dans la cité administrative Doumergue.

Solidaires Finances Publiques reconnaît que sur la forme, le dialogue a bien lieu avec les agents, mais qu'il y a un véritable problème de fond. En effet, il ressort des nombreuses réunions qui ont eu lieu que les collègues sont défavorables au *flex-office* et redoutent la dépersonnalisation du poste au travail.

L'administration indique que la surface utile a été calculée sur un ratio de 70 % qui correspond au taux de présence estimé.

Solidaires Finances Publiques regrette que le ratio de 70 % soit imposé par la Préfecture et qu'il soit donc subi par la DGFIP qui n'a pas vraiment son mot à dire. De plus, selon des rumeurs, le ratio appliqué aux autres administrations de la cité administrative serait supérieur à 70 % (de 80 % à 100 % selon les cas) ce qui engendre un fort sentiment d'injustice chez les collègues.

Les organisations syndicales alertent : alors que le télétravail est mis en œuvre par les agents sur la base du volontariat, il y a un risque de certains collègues optent davantage pour le télétravail en raison des nouvelles configurations des nouveaux espaces de travail qu'ils n'estiment pas optimales.

L'administration suggère que les prestataires n'occupent plus les espaces de la DGFIP. En effet, les prestataires sont situés dans l'agglomération nantaise à Carquefou, non loin des locaux de la DGFIP.

En réponse à la demande des organisations syndicales, l'administration indique qu'en 2023, un retour d'expérience sera fait sur ces nouveaux espaces de travail (réseau, co-working)

De même, pour des questions bâtementaires, il y aura des réunions mais pas dans le cadre de la FS, puisque les locaux sont gérés par la Préfecture de Loire Atlantique.

Réunion du 13 février 2023 : observations sur les documents complémentaires fournis

Solidaires Finances Publiques alerte l'administration sur les vives inquiétudes que suscitent chez les agents le taux de *flex-office* de 95,35 %.

De même, l'exemple cité de 7m² par poste de travail inquiète également beaucoup les agents.

* **Bilan du réaménagement des locaux de la DIE** (pour information)

L'administration indique que les services de la DIE ont ré-éménagé dans les locaux rénovés à Necker le 9 janvier 2023 et disposent d'une surface totale de 1800 m². Selon elle, le retour des agents sont plutôt positifs. Des ajustements sont en cours tels que des déplacements de perches pour les raccordements électriques, des demandes d'écrans supplémentaires, des déplacements de cloisons, par exemple.

Les organisations syndicales demandent un retour d'expérience (RETEX) d'ici quelques semaines.

L'administration propose un RETEX d'ici mai ou juin 2023.

* **Création de la mission EcoFiP** (pour information)

L'administration présente cette nouvelle mission et indique qu'elle sera rattachée à SPIB et à la DDFIP Gard. La démarche a été lancée en août 2020 par le DG et s'intègre dans l'ensemble des démarches éco-ministérielles et de Bercy vert.

Il a été décidé de recruter des agents pour conforter cette mission qui a un périmètre très large et sera déclinée dans toutes les directions nationales et directions spécialisées. De nombreux services sont liés à cette mission : le SSI, le SRH, la DIE, SPIB, les DDFIP...

Cette mission écofip est composée d'1 chef de mission et de 2 agents en cours de recrutement. Les fiches de poste ont été diffusées en novembre 2022.

L'idée est que la mission écofip s'étoffe progressivement sans devenir une grosse de structure. Elle sera installée dans les bureaux SPIB

La mission va recruter un ingénieur car il y a une dimension technique et précise et la DGFIP ne détient pas ce type de compétences. A ce jour, il n'a pas encore été décidé si on recruterait un fonctionnaire ou un contractuel sur ce poste.

Concernant la mission écofip, personne n'exerce ces fonctions au sein du SG des autres ministères.

La mission éco-FIP proposera à ses interlocuteurs une formation plus large au niveau de la DGFIP avec une sensibilisation aux écogestes et aux risques climatiques. Le service de la transition écologique sera également partenaire et interviendra sur ce périmètre.

L'administration indique que 37 % des GES sont dus aux déplacements professionnels, viennent ensuite les achats et les bâtiments. Les priorités d'action porteront sur ces trois points.

Le futur contrat d'objectifs et de moyens sera tourné vers l'éco-responsabilité.

Depuis 12/10/2022 sur Ulysse sont disponibles GES 2019.

Solidaires Finances Publiques alerte d'une part sur la taille très petite de la structure, sur son rattachement direct à la cheffe de service et sur le grand nombre de ses interlocuteurs. Ces trois caractéristiques pouvant générer des risques psycho-sociaux pour les agents composant ce nouveau service, avec notamment une pression très importante.

L'administration répond que la mission eco-Fip n'a pas vocation à faire elle-même, mais à « faire faire ». Jusqu'à ce jour il n'y avait qu'une personne, désormais la mission sera assurée par une petite équipe.

* **La Formation Spécialisée (FS) des services centraux**

L'administration indique que les membres de la FS ayant été désignés par les organisations syndicales, cette instance va pouvoir s'installer. Son périmètre s'étendra sur les sujets de santé, de sécurité au travail, les aspects pratiques des déménagements et installations immobilières.

La FS sera présidée par le Directeur général comme le CSA. Dès lors, dans les faits, la présidence sera assurée par un membre du bureau Conditions de Vie au Travail et Diversité du SRH. De même, un représentant du bureau CVT participera systématiquement aux réunions du CSA.

La FS pourra se réunir lorsque le secrétariat aura été désigné. L'ordre du jour sera constitué de collectivement à l'avance avec les questions diverses.

Pour les services éloignés (Nantes, les DDG, Wallis et Futuna et Saint-Pierre et Miquelon), l'organisation des réunions se fera en mode mixte, présentiel et distanciel.

Les prochaines réunions de la FS sont fixées au 20 mars et 20 juin 2023.

Les visites de sites pourront être débattues et programmées lors de la première réunion de la FS le 20 mars 2023.

* **Sujet sécurité à Noisy-le-Grand** (point inscrit à l'ordre du jour à la demande des OS)

L'administration indique qu'elle a repris contact avec le Secrétariat général (SG) qui fait l'interface car la Mairie de Noisy-le-Grand s'est plaint d'avoir un trop grand nombre d'interlocuteurs sur ce sujet.

L'administration explique qu'elle est allée visiter le site ainsi que ses abords, et a pu tester les différents parcours possibles. Elle s'est entretenue avec le responsable de la station de RER. Elle a pu évaluer les risques potentiels et des photographies ont été prises.

L'administration a adressé un courrier au Directeur de Cabinet de la Mairie de Noisy-le-Grand dans lequel des questions ont été posées sur le calendrier des travaux, ainsi que sur la fréquence des patrouilles qui sont organisées. A ce stade, aucune réponse n'a été reçue et une relance va être faite.

Points divers évoqués lors de la réunion du 13 février 2023

* **Liste de diffusion transmise le 9 février 2023 au OS pour l'envoi des messages SYMPA**

Solidaires Finances Publiques note que désormais seules sont communiquées les adresses des agents dans le ressort de ce CSA et que sont donc exclus les agents en Position Normale d'Activité (PNA) et Mise à Disposition (MAD) mais indique que cela soulève un problème très important.

En effet, les agents en PNA et MAD restent des agents de la DGFIP, qu'ils soient en poste au Secrétariat Général, dans administrations du ministère, voire dans d'autres ministères ou entités.

Dès lors, dans quelles listes de diffusion syndicales figurent-ils désormais ? S'ils ne figurent dans aucune liste de diffusion, cela pose un grave problème d'inégalité de traitement par rapport aux autres agents de la DGFIP ?

Pour Solidaires Finances Publiques, il convient de trouver rapidement une solution pour régler ce vide juridique et rétablir l'égalité entre tous les agents.

En effet, la DGFIP, tout comme la Fonction publique, encouragent les agents à la mobilité. Mais la mobilité ne doit pas générer de moindres droits pour les agents concernés.

L'administration répond que ces agents sont censés avoir des informations syndicales dans leurs administrations d'accueil.

Solidaires Finances Publiques insiste sur la nécessité de trouver une solution concrète et satisfaisante pour que ces collègues qui sont « éloignés » de la DGFIP aient accès au même niveau d'information que les autres.

Les organisations syndicales indiquent que ce problème pourrait être réglé grâce aux adresses « principale » et « secondaire » qui sont gérées dans SIRHIUS.

* **L'Observatoire interne 2023**

Solidaires Finances Publiques signale une nouvelle illustration du problème des adresses des permanents syndicaux dans les listes de diffusion. Ainsi, plusieurs permanents syndicaux n'ont pas participé à l'enquête de l'Observatoire Interne dans la mesure où ils n'ont pas reçu le message de l'IFOP du 18 janvier 2023.

L'administration répond qu'elle va prendre l'attache de l'IFOP pour vérifier comment les messages ont été envoyés et rechercher une solution.